

## Colos saison 138

La belle histoire des colos retient souvent l'année 1876 comme date de création de la première colonie. Il en est passé de l'eau sous les ponts depuis ces 138 vacances d'été. Pour autant l'imaginaire collectif semble s'être fixé sur quelques clichés, ignorant souvent les formes renouvelées que sont les séjours de vacances collectives aujourd'hui, ignorant même les périls qui guettent cette forme de vacances.

Le 6 juillet 2013. Premier jour des vacances scolaires et premiers départs vers les colonies de vacances. C'est encore comme ça qu'on les appelle fréquemment dans le langage courant ou dans les médias, perpétuant la diffusion d'un cocktail d'images à la fois surannées et heureuses. Les « colos » donc, recouvrent des réalités qui ont pourtant souvent bien changé. Les séjours sont plus courts, voire même très courts (1 à 4 nuits) lorsqu'il s'agit de minicamp au départ du centre de loisirs. Les activités et les thématiques se sont diversifiées avec l'apparition de nouvelles pratiques (surf, séjour solidaire) et l'influence du marketing touristique voire la concurrence quand les organisateurs doivent répondre à des appels d'offre et quand émergent des opérateurs commerciaux. Les destinations se sont ouvertes à de nouveaux horizons, notamment à l'étranger pour les adolescents même si les Alpes et la côte Atlantique restent des destinations traditionnelles. La colo n'est plus l'apanage des 6-11 ans et le public adolescent est aujourd'hui majoritaire. Ce qui ne change pas, c'est l'image positive des colos auprès des familles qui font bénéficier leurs enfants de ces séjours. Elles savent y trouver une expérience propice aux découvertes, à l'autonomie et aux apprentissages sociaux. Pour ces familles « les séjours de vacances offrent une expérience de vacances spécifique, la fois ludique et éducative, qui permet aux enfants d'apprendre à vivre avec les autres » nous dit l'OVLEJ dans une enquête récente [5].

### **LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AUX VACANCES EST TOUJOURS À CONSTRUIRE**

Ce qui ne change pas, non plus, c'est la non démocratisation de l'accès des enfants aux vacances collectives. En 2011, seuls « 7,5% des enfants et des adolescents sont partis en vacances collectives, colonies, camps ou séjours linguistiques [6] » ; chiffre que l'on peut porter à tout juste 10 % en y ajoutant les minicamps, soit plus d'1,8 million en 2011 selon le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation populaire [7]. L'accroissement des difficultés économiques renforce les traits déjà présents dans la sociologie des bénéficiaires et des exclus des vacances collectives. Les facteurs du revenu de la famille et l'accès aux aides financières sont des éléments décisifs pour le départ en colo. L'enquête de l'OVLEJ montre la sur-représentation des enfants des familles les plus aisées et l'effet des politiques d'aide pour les familles très modestes. En revanche entre 1000 et 3000 euros de revenus mensuels de la famille, les enfants sont sous-représentés et parmi ceux-ci l'existence d'une aide du comité d'entreprise est décisive. Au-delà du facteur économique, la place de la colo dans l'imaginaire collectif, dans les stratégies éducatives des familles, la visibilité du secteur auprès des partenaires publics tout comme la proximité

des organisateurs auprès des usagers sont des éléments à considérer par les acteurs oeuvrant pour les vacances collectives.

**LE VOLONTARIAT, UN PILIER FRAGILISÉ** Les séjours sont encadrés majoritairement (75 %) par des animateurs Bafa et des directeurs Bafd, dont plus de la moitié a moins de 24 ans. Acteurs, très souvent occasionnels mais indispensables de l'encadrement des séjours, ils amènent leur engagement, leur enthousiasme au bénéfice des aventures humaines et éducatives que sont les colos. Pour certains ce sera l'affaire d'un été ou deux, pour d'autres un tremplin vers un métier, pour beaucoup une ouverture aux questions d'éducation, à la prise en compte de la diversité, du collectif et de l'intérêt général, en tout cas un moment rarement anodin dans un parcours de vie. Cette activité, longtemps peu légiférée, souffre aujourd'hui d'un manque de statut pour ces acteurs volontaires et met ainsi en péril l'organisation des séjours de vacances collectives. Dans une société où l'animation est aussi devenue un métier, dans une société du chômage de masse et de la précarité, dans une société où peu d'espaces échappent aux appétits marchands, il y a urgence à créer un statut du volontariat de l'animation. « Grâce à cette forme d'engagement, les volontaires permettent aux organismes d'accueil de remplir leur mission d'organisation de vacances répondant à des objectifs sociaux et éducatifs qui définissent leur statut et qui relèvent de l'intérêt général. [8] »

**Laurent Michel**

[Les Cahiers de l'animation n° 83](#)